

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 décembre 2023**

**DATE DE LA CONVOCATION**

08 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 5

Total votants : 36

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Séance du 18 décembre 2023*

L'an deux mil vingt trois

Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),  
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),  
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés : -**

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

**Délibération 041-120-2023**

**Objet : GEMAPI - Désignation des représentants au sein du Conseil d'Exploitation de la régie autonome dénommée « GEMAPI » de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire**

Monsieur le Président indique que, lors du Conseil communautaire du 16 novembre 2023, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire a décidé de créer une régie autonome dénommée « GEMAPI » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette régie est administrée sous l'autorité du Président de la CCTVL et du Conseil communautaire de la CCTVL, par un Conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur conformément aux statuts présentés en annexe 7.

Le Conseil d'exploitation est composé de 9 membres titulaires et 9 membres suppléants, répartis en deux collèges, les représentants de la collectivité devant détenir la majorité des sièges :

- 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants de la CCTVL désignés parmi les conseillers municipaux ou communautaires ;
- 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants des intercommunalités partenaires de la CCTVL, intéressées par la gestion des milieux aquatiques, réparti comme suit :
  - o 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la CC du Grand Chambord ;
  - o 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la CC des Portes de Sologne
  - o 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la CA Territoire Vendômois ;
  - o 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la CC Beauce-Val de Loire.

Les membres des deux collèges du Conseil d'exploitation sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire et des Présidents des intercommunalités partenaires pour la durée du mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R2221-1 et suivants ;

Considérant les statuts de la régie autonome dénommée « GEMAPI » de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en l'article 3 qui prévoient un Conseil d'Exploitation ;

Considérant que, en application de ces dispositions, la Communauté de communes du Grand Chambord dispose de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le choix du Conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la Communauté ;

Considérant l'accord unanime du conseil communautaire pour procéder à un vote à main levée, l'élection des membres titulaires et suppléants s'est effectuée pendant la séance du conseil ;

Considérant que l'ensemble des candidats présentés sont élus à l'unanimité ;

Le Conseil communautaire :

- DÉCIDE de proclamer les délégués suivants comme représentants de la Communauté de communes du Grand Chambord au sein du Conseil d'Exploitation de la régie autonome dénommée « GEMAPI » de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jacques QUARTIER	Yves-Marie HAHUSSEAU

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

  
Danièle DEBOUT

Le Président

  
Gilles CLEMENT

